

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCE  
Objet

Avance sur subvention ordi-  
naire 1984 à l'Association  
MARNE-YEUSE-ANIMATION

83.184

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE.

# Extrait du Registre des Délibérations

ROCHEFORT, LE

30 DEC. 1983

DU CONSEIL MUNICIPAL

APPLICATION LOI N° 83-103  
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT ET UN DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjointe  
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-  
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-GANDAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD  
Mmes LAPAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUTET  
Mme DE GAYE par Mme BUCHET  
M. ROUDOT par M. MONNARD  
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.  
Mlle DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 21 décembre 1983, Madame la Prési-  
dente du Centre "Marne-Yeuse-Animation" sollicite une avance sur  
subvention pour le début de l'année 1984.

Cette avance serait nécessaire pour assurer le fonctio-  
nement du Centre Social pendant les trois premiers mois de l'année  
1984 en attendant le versement des diverses subventions et presta-  
tions.

Cette avance serait de l'ordre de 30 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Tu la demande de Madame la Présidente du Centre Social "MARNE-  
YEUSE-ANIMATION" en date du 21 décembre 1983,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une avance sur subvention à l'Association MARNE-YEUSE-ANIMATION pour un montant de 30 000 F (TRENTE MILLE FRANCS). Cette avance sera versée en janvier 1984 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1984 par la Ville à l'Association "MARNE-YEUSE-ANIMATION".*
- Cette dépense sera inscrite au chapitre 951 article 657 du Budget primitif de l'exercice 1984.*

*Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM Les Membres présents.*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,*



*[Handwritten signature]*